

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 juillet 2020

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 29 juillet 2020 à 18h30 en Mairie de Saint-Agnan en Morvan a délibéré sur les points à l'ordre du jour.

Conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 10

Absente n'ayant pas donné de pouvoir : Maud Martin.

Président de séance : Georges Flecq.

Secrétaire de séance : Bernard Jeunet.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a abordé le premier point.

1. Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.
2. Le budget primitif 2020 : Il apparaît que la situation budgétaire de la commune est largement positive grâce à la gestion rigoureuse de la précédente mandature. De ce fait, le budget, préparé par la commission "Finances" en collaboration avec le Maire et Angélique Bernard deuxième secrétaire de mairie, n'a posé aucun problème d'équilibre.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Angélique Bernard, a voté à l'unanimité le budget municipal 2020 à l'équilibre à hauteur de 493.212,00 € pour le "Fonctionnement" et de 739. 750,00 € pour "l'Investissement".

3- La subvention au SAAD (Service d'Aide à Domicile) de Montsauche d'un montant de 679€ correspond à une prime versée par les communes pour le personnel qui s'est largement investi pendant la période de confinement liée au COVID 19 ; ce montant proportionnel au nombre d'habitants (soit 4€75 par habitant) a été validé à l'unanimité.

4- L'intervention d'un géomètre pour alignement de la maison des Gueniffets appartenant à l'Association des Amis des Jeunes Chrétiens, sur devis Tissandier (360€) est approuvée à l'unanimité ainsi que les travaux de busage du fossé selon devis Fernando Aires : 2.358,00€).

Un arrêté individuel d'alignement sera pris par le Maire.

5- Le Conseil donne pouvoir au Maire afin de prendre un Arrêté Municipal relatif à l'interdiction des feux autour du lac et pour une gestion rigoureuse du stationnement des camping-cars (interdiction après accord du Syndicat de Terre Plaine et proposition d'aires de stationnement appropriées).

6- Les représentants au Conseil Syndical du PNRM sont désignés : Georges Flecq titulaire et Bernard Jeunet suppléant. Les représentants au GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) quant à eux sont : René Corniaux et Michel Loison.

7- La Commission de Contrôle des Impôts Directs (CCID) qui doit comporter 24 personnes a été désignée: Georges Flecq - René Corniaux - Michel Loison-Patrick Maréchal - Bernard Jeunet - Julien Louette - Bernadette Lorient-Maud Martin - Orane Profit - Luc Pélissier - Guy Sarrado - Régis Audroin-Georges Bonin - Richard Abi Khalil - Michel Boussard - Valérie Doucet - Nicolas Durand - Chantal Jeunet - Gilles Lemée - Ancérique Loison - Clémence Maréchal - Vincent Martin - Michel Mottin - Marc Puech.

L'Administration retiendra 12 noms (6 Titulaires et 6 Suppléants).

8- De nombreuses questions diverses et informations ont été ensuite abordées.

- Le « point-à-temps » qui est une technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule, a été commandé à la Communauté de Communes pour 3 tonnes et demi afin de procéder à la réfection des 20km450 de routes et chemins communaux.

- Le Maire demande le recensement des lieux à élaguer à proximité des lignes électriques et téléphoniques ainsi que ceux empiétant sur la route ; un entretien avec les propriétaires concernés aura lieu avant de prendre d'éventuelles mesures coercitives, de manière à ce que l'élagage soit effectif avant l'hiver prochain.

- Le Maire demande que soient recensés les chemins ruraux afin de les répertorier et de les faire élaguer par les riverains.

- De même il demande que soient recensés les fossés à araser ou à curer.

- Il demande encore que tous les obstacles (pierres notamment) empêchant un fauchage suffisamment large des bas-côtés, soient dégagés pour autant que faire se pourra.

- A l'initiative de Bernard Jeunet et de Patrick Maréchal, les panneaux d'entrée de village feront l'objet d'un fleurissement.

- A l'initiative de Patrick Maréchal et de Michel Loison, une demande de conteneurs de couleur jaune sera faite à la Communauté de Communes.

- Sur une idée de Bernard Jeunet, le changement de désignation de notre commune (en Saint-Agnan en Morvan à l'instar de Saint-Agnan en Vercors) a été approuvé à l'unanimité; Ceci afin d'éviter les erreurs tant administratives, commerciales que touristiques (notamment Saint-Agnan 89340 et Saint-Agnan 71160).

Les démarches nécessaires seront entreprises, en lien avec le Parc Régional et la Communauté de Communes, sans tarder en raison de leur lourdeur.

- Le Maire a fait circuler une pétition signée par les habitants du Jarnoy appuyée par la Municipalité pour que la boîte à lettres détériorée depuis Février 2020 par un véhicule fou ne soit pas supprimée mais au contraire remplacée ; cette pétition sera remise à la Poste de Montsauche semaine du 3 Août 2020.

- Le Maire adressera un courrier à l'entreprise Fruitier pour qu'elle signifie à ses chauffeurs qu'ils doivent rouler moins vite, pas au milieu de la chaussée, et qu'ils respectent la priorité à droite notamment.

- Le Maire fait le point sur l'état d'avancement du dossier « Orange » et informe le Conseil Municipal qu'il prendra rendez-vous avec le maire de Saint Germain de Modéon qui fait partie avec Saint Agnan des communes retenues pour bénéficier d'une meilleure réception.

- Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, chaque commission communale rendra compte de son travail depuis le début de la mandature.

Les débats étant achevés, Monsieur le Maire lève la séance à 21h25 .

Saint Agnan, le 3 août 2020

Le Maire,



Georges Flecq

